

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00124 Numéro SIREN : 434 579 850 Nom ou dénomination : A.T.C.S.
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2019 sous le numéro de dépôt 8918

A.T.C.S.
Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros
Siège social : ZA du Vissoir
40 boulevard André Dautel - 49800 TRELAZE
434 579 850 RCS ANGERS

DECISION DES ASSOCIES
DU 1ER AVRIL 2019

Les soussignées :

- **La Société ATES**
Société à Responsabilité Limitée (SARL) au capital de 5.000 euros,
Dont le siège social est situé 110 Rue de Villesicard – 49000 ANGERS,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 849 080 510
RCS ANGERS,
- **La Société SASH**
Société à Responsabilité Limitée (SARL) au capital de 300.000 euros,
Dont le siège social est situé 1 Allée de la Saulaie – Zone d'Activités de « Grand
Maison » – 49800 TRELAZE,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 528 298 078
RCS ANGERS,
- **La Société DACHROTHERO**
Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 1.000 euros,
Dont le siège social est situé 6 Rue des Alouettes – BEAUFORT-EN-VALLEE –
49250 BEAUFORT EN ANJOU,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 849 116 132
RCS ANGERS,

Après avoir exposé :

1°/ Qu'elles sont les seuls associés de la société par actions simplifiée, dénommée "A.T.C.S." ayant son siège social 40 Boulevard Dautel – Z.A. du Vissoir – 49800 TRELAZE, au capital de 15 000 euros divisé en 1 500 actions de 10 euros de valeur nominale chacune réparties comme suit :

Société ATES	765 actions
Société SASH	585 actions
Société DACHROTHERO	150 actions

Qu'ils ont pris connaissance préalablement des documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- un projet des présentes.

Que le Commissaire aux Comptes de la Société a été régulièrement informé des décisions suivantes.

2°) Sont convenus de prendre les décisions ci-après :

RD  HF

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Président, et
- du projet de la Société ATES d'affecter en nantissement de premier rang, en garantie, du contrat de prêt conclu entre la Banque CIC OUEST, en qualité de prêteur, et la Société ATES, en qualité d'emprunteur, pour un montant de 295 000 euros en principal, la totalité des actions qu'elle détient dans la Société, à savoir 765 actions, au profit de l'établissement bancaire susvisé,

décide, par conséquent, d'autoriser ledit nantissement et d'agréer, par avance, la Banque CIC OUEST, en cas de réalisation forcée de la garantie.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les associés.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Président, et
- du projet de la Société SASH d'affecter en nantissement de premier rang, en garantie, du contrat de prêt conclu entre la Banque CIC OUEST, en qualité de prêteur, et la Société SASH, en qualité d'emprunteur, pour un montant de 236 000 euros en principal, la totalité des actions qu'elle détient dans la Société, à savoir 585 actions, au profit de l'établissement bancaire susvisé, décide, par conséquent, d'autoriser ledit nantissement et d'agréer, par avance, la Banque CIC OUEST en cas de réalisation forcée de la garantie.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les associés.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Claude BRUNET de son mandat de Président à l'issue de la présente décision, nomme en qualité de nouveau Président, à l'effet de ce jour et pour une durée indéterminée :

La Société ATES,

Société à Responsabilité Limitée (SARL) au capital de 5.000 euros,
Dont le siège social est situé 110 Rue de Villesicard – 49000 ANGERS,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 849 080 510 RCS ANGERS,

Représentée par Monsieur Stéphane THIBAUT, Gérant.

La rémunération de la Présidente sera fixée à une prochaine assemblée générale.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les associés.

QUATRIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les associés.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'associés tenu au siège social.

La Société ATES

Monsieur Stéphane THIBAUT

« Bon pour acceptation des
fonctions de Présidente »

Bon pour acceptation
des fonctions de
Présidente

La Société DACHROTHERO

Monsieur David RYSTAU

La Société SASH

Monsieur Fabien HAINAULT